



# RÈGLEMENT de l'ÉCOLE DE CYCLISME du Club Cycliste de Saint Maximin la Sainte Baume 2023-2024



Depuis septembre 2022, le Club Cycliste de Saint Maximin la Sainte Baume (CCSM) possède son école de vélo. Ainsi, les apprentis cyclistes de 6 à 12 ans, sont conviés à s'initier tous les samedis matin aux différentes disciplines du vélo.

Notre objectif dans cet enseignement est que les cyclistes en herbe puissent apprendre le vélo en s'amusant avec des amis de leur âge !

L'apprentissage est multi-disciplinaire (adresse, sprint, route, cyclo-cross, VTT et tout ce qui a trait de près ou de loin au monde du vélo...)

Les entraînements s'effectuent le samedi matin (des poussins « U9 » jusqu'aux benjamins « U13 ») et de nombreuses épreuves écoles de vélos se déroulent tout au long de l'année sur route ou chemins.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de vélo, voici quelques précisions qui vous aideront à mieux comprendre le fonctionnement du club et qui répondront, nous l'espérons, à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

## **1. Cotisation annuelle**

Elle est de **170 euros** pour l'année et comprenant un maillot et un cuissard du club (*payement en trois fois possible*).

## **2. Certificat médical**

Le certificat médical devra mentionner une **non contre-indication** à la pratique du **cyclisme en compétition** avant la première séance.

## **3. Matériel**

Chaque enfant devra avoir un VTT ou vélo de gravel en parfait état de fonctionnement, un **casque**, des **gants**, un bidon ou un petit sac à dos type « camelback », **une chambre à air** (*correspondant à la taille de la roue du vélo de votre enfant*) et un goûter pour la pause (barre de céréales – gâteaux – fruits secs).

Le vélo de votre enfant devra être révisé régulièrement. Les encadrants pourront vous conseiller et vous indiquer d'éventuels problèmes.

!/\ UNE PARTICULIÈRE VIGILANCE SERA APPORTÉE SUR CE POINT LORS DES PREMIÈRES SÉANCES ET NOUS NE POURRONS ACCEPTER LES ENFANTS N'AYANT PAS UN MATÉRIEL ADAPTE A LA PRATIQUE DU VÉLO EN CLUB : pour exemples, les vélos tout chemins (trop fragiles sur les sentiers de Provence), les vélos de 20-24 pouces tout suspendus (trop lourds pour des enfants de cet âge), les pignons fixes (trop dangereux en peloton), les montures à vitesse unique au-delà de 7 ans (trop difficiles pour les sorties vallonnées vers l'extérieur) ou les serrages de roues par boulons (trop compliqués en cas de crevaisons) ne pourront être pris pour le bon fonctionnement de l'ensemble des groupes.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de places est limité à **12 enfants** par groupe, la priorité sera donc accordée aux premiers inscrits en mesure de remplir les conditions préalables d'engagement.

## **4. Entraînements**

Ils ont lieu tous les **samedis matin**, sauf pendant les vacances scolaires.

Les horaires sont de 09 heures à 10 heures 30 pour les 6-7 ans (enfants nés en 2016 et 2017)

Les horaires sont de 10 heures 45 à 12 heures 15 pour les 8 à 12 ans (enfants nés de 2012 à 2015) avec deux groupes d'âges ou de niveaux en fonction des séances prévues.

Il est impératif que votre enfant soit présent **10 minutes avant**, afin de décharger le vélo, finir de s'habiller, discuter avec les copains et faire en sorte que le temps de cours ne soit pas trop amputé. Le vélo aura dû être préparé en amont de la séance.

Référent groupe « poussins U9 » : Nicolas LIGIER 06-69-34-54-25

Référente groupe « intermédiaires U11 » : Julie PESCE 06-85-24-56-17

Référent groupe « benjamins U13 » : Laurent SAGNIERES 07-87-81-15-67

Les passerelles entre les différents groupes de niveaux se feront avec l'accord des encadrants.

## **5. Assiduité et comportement**

L'école de cyclisme ne doit pas être considérée comme une simple « garderie » mais comme un lieu privilégié d'apprentissage des activités du vélo favorisant le développement de l'autonomie à deux-roues et dans la vie de tous les jours.

Chaque séance s'inscrit dans une progression qui demande une **participation assidue** à l'ensemble des activités.

L'absence du jeune devra être signalée à l'éducateur responsable dès que possible, et au plus tard la veille de la séance, pour faciliter l'organisation de l'entraînement.

Le port du **casque** et des **gants** sont **obligatoires** durant les séances de l'école, ainsi que lors des trajets entre le domicile et les lieux de rendez-vous.

Les règles de vie commune qui ne seraient pas respectées (respect d'autrui, du matériel, perturbations répétées des séances, **absences fréquentes et non motivées**, comportements portant atteinte à sa sécurité et à celle d'autrui... etc) pourront amener à prendre des mesures adaptées allant de l'exclusion temporaire à définitive, après en avoir informé les parents.

## **6. Déplacements sur les lieux d'entraînements ou de compétitions**

Nous vous donnerons à l'avance les lieux des entraînements ; Bien que le point de rendez-vous régulier des activités en milieu fermé sera la piste extérieure du Collège Matisse – accès parking par le Chemin des Bartavelles, vous vous apercevrez qu'ils diffèrent parfois afin de varier les terrains et les disciplines (canal de Provence, pump-track de Saint Maximin, Bike-park de Nans les Pins, zone de la Laouve, Stèle au sommet du Chemin de Berne, etc).

Comme pour les compétitions, l'ensemble des déplacements se fait sous la responsabilité des parents, même si des éducateurs pourront ponctuellement être présents sur ces dernières.

## **7. Port de la tenue**

Dès qu'elles auront été fournies, il sera demandé, dans la mesure du possible et lorsque les conditions météorologiques le permettent, le port de la tenue du club aux entraînements.

Celle-ci sera obligatoire en compétition : en course comme aux remises de prix.

## **8. Affiliation**

L'ensemble des adhérents de l'école de cyclisme est affilié à la Fédération Française de Vélo (FFVélo qui correspond à une pratique loisir/balade) et les enfants désireux de s'essayer à la compétition pourront le faire via la Fédération Française de Cyclisme (FFC) à laquelle le club est également affilié.

## **9. Droit à l'image**

Tout au long de l'année, des photos des enfants peuvent être prises au cours des activités de l'école. Ces clichés peuvent ensuite être déposés sur le site du CCSM, la page Facebook du club ou être utilisées afin d'illustrer divers bulletins. Le but étant tout simplement de faire découvrir les activités de la section jeunes.

☒ J'autorise en tant que parent et/ou représentant légal que notre enfant soit pris en photo lors des manifestations sportives ou entraînements afin de promouvoir l'activité du club.      **OUI**                      **NON**

*J'ai lu et compris ce règlement et m'engage à le respecter et le faire respecter à mon enfant*

☒ Date et signature du parent 1

☒ Date et signature du parent 2